

FICHE TECHNIQUE

Rue St-Denis et Place Pasteur

QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTREAL



Les sites extérieurs du Quartier des spectacles sont utilisés par une clientèle diversifiée allant du travailleur à l'artiste, en passant par le résident et le visiteur spontané ou récurrent. Aussi le Partenariat du Quartier des spectacles estime-t-il essentiel de rappeler à tous ces occupants que l'utilisation du domaine public est un privilège et non un droit. Ce privilège s'accompagne de responsabilités et de règles à suivre. Ces dernières ont été édictées pour des raisons de sécurité, mais aussi pour assurer une bonne planification et une bonne coordination des nombreuses activités qui peuvent se dérouler simultanément sur différents sites. C'est donc dans l'intention de mieux vous informer en matière de logistique et de planification que ce document de référence a été produit.

En complément au document « Politique d'utilisation des places du Quartier des spectacles » essentiel au bon déroulement de toute activité/événement, cette fiche technique constitue un aide-mémoire à l'intention de tous les promoteurs occupants la rue St-Denis et la place Pasteur. Nous vous prions de bien communiquer ces informations à vos employés, fournisseurs de services ou d'équipements et autres partenaires.

Le Partenariat du Quartier des spectacles se réserve le droit de formuler de nouvelles exigences, selon la nature et l'ampleur de l'activité prévue.

L'équipe du Département des opérations demeure à votre disposition pour répondre à toute demande d'information complémentaire et vous souhaite la réussite de votre activité.

Merci de votre collaboration !

COORDONNÉES

Partenariat du Quartier des spectacles

1435, rue Saint-Alexandre, bureau 500

Montréal (Québec) H3A 2G4

Téléphone : 514 879-0009

Télécopieur : 514 879-1105

operations@quartierdespectacles.com



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| 1. DESCRIPTION DU SITE | 4 |
| 2. COMPOSANTES PHYSIQUES | 4 |
| 2.1 Capacité de charge | 4 |
| 2.2 Végétation | 4 |
| 2.3 Œuvre d'art | 4 |
| 3. INFRASTRUCTURES TECHNIQUES..... | 5 |
| 3.1 Électricité..... | 5 |
| 3.2 Accrochage et ancrage | 5 |
| 3.3 Eau et égout | 6 |
| 3.4 Service sanitaire | 6 |
| 3.5 Zone de dépôt et de livraison..... | 6 |
| 3.6 Déneigement..... | 6 |
| 4. INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES | 7 |
| 4.1 Internet sans fil..... | 7 |
| 4.2 Fibre optique | 7 |
| 5. CIRCULATION..... | 7 |
| 5.1 Piétonisation..... | 7 |
| 6. PARTENAIRES / COMMERÇANTS | 8 |

1. DESCRIPTION DU SITE

* Pour situer physiquement les composantes du site, le mobilier permanent qui s'y trouve ainsi que ses infrastructures techniques et technologiques, merci de consulter le plan de la rue St-Denis dans la section 2. *Plans et fiches techniques des places publiques* de la trousse du promoteur.

Le Quartier Latin se définit par 3 zones. La place Pasteur offrant un parc urbain dans l'espace universitaire de l'UQAM, le quadrilatère Emery avec ses institutions du cinéma et du théâtre entre la rue Emery et Maisonneuve et finalement, la rue St-Denis avec sa variété de restaurants, bars et ses terrasses estivales.

Durant la saison estivale, la portion de la rue St-Denis entre Sherbrooke et St-Catherine est fermée à la circulation automobile. Dès lors réservé aux piétons et aux activités/événements qui leur sont dédiées, ce segment de rue piétonisée devient une place publique sous la juridiction du Partenariat et un lieu de diffusion mis à la disposition de tout promoteur déterminé à concevoir une animation culturelle originale.

2. COMPOSANTES PHYSIQUES

2.1 Capacité de charge

La capacité de charge de la dalle sur la rue St-Denis, la rue Emery et la place Pasteur est de 250 livres / pied².

2.2 Végétation

Les utilisateurs sont priés de porter une attention particulière au gazon semé et aux arbres à la place Pasteur. Veuillez notamment les protéger soigneusement pendant toute installation ou au moment des livraisons. Aucune modification ou endommagement des arbres ne sera toléré.

2.3 Œuvre d'art

Lux Obscura est une œuvre numérique réalisée en 2017 présentant deux monolithes verticales, agissant comme des écrans dynamiques disposés face à face à 20 mètres de distance l'une de l'autre. Une animation en continu opérée par un système électromécanique rappelant les premières pratiques cinématographique. Toute installation se voulant entre ces deux monolithes doivent être approuvée préalablement 15 jours avant le début du montage.



3. INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

3.1 Électricité

Quatre lampadaires disposent d'un circuit électrique de 15 ampères. La demande de branchement du promoteur doit être soumise directement à la Ville de Montréal (via la Division Festivals et Événements du Service de la culture).

1- Les panneaux scénographiques (coin Emery) 1 panneau 120/208V/200A



2- La place Pasteur compte un panneau de branchement électrique au coin nord-ouest.
(Tel que vu sur la photo)

Tous fils électriques au sol doivent impérativement être protégés par des tapis passe-fils et aucune rue ne peut être traversée par des fils électriques autrement que par une traverse aérienne (voir le point 3.2)

Le promoteur est prié d'envoyer son plan électrique au département des opérations au minimum 10 jours avant la période de montage.

3.2 Accrochage et ancrage

Il est possible d'accrocher de l'équipement scénique aux lampadaires après en avoir reçu l'autorisation de la Ville de Montréal. Tout système d'accrochage doit être sécuritaire et installé de manière à protéger le mobilier urbain.

De plus, un plan d'accrochage indiquant le poids de chacune des installations devra être produit dans un délai de 15 jours avant la période de montage pour la validation de l'installation.

Si ce type d'installation est réalisé sur des rues ouvertes à la circulation, un permis de la Ville de Montréal est exigé.

Aucun ancrage au sol n'est disponible dans cette zone.

3.3 Eau et égout

Une fontaine d'eau potable est située au coin de la rue Emery et St-Denis. Il est en tout temps interdit de capuchonner cette fontaine ou d'en bloquer l'accès. (voir photo)

Trois points d'eau permettent le branchement de nos stations de remplissage d'eau. Soit un au coin Emery et St-Denis sur le bâtiment sud-ouest et 3 points d'eau sur le bâtiment au sud-ouest de la place Pasteur.

Toute réparation de l'installation sera faite aux frais du promoteur qui en était responsable au moment du bris. Une fontaine de distribution d'eau est également disponible pour les festivaliers et peut être positionnée à proximité d'un point d'eau. Toute demande de déplacement de la fontaine doit être envoyée au Partenariat au moins 10 jours avant le début des activités.



3.4 Service sanitaire

Tout équipement sanitaire doit être en nombre suffisant et installé dans les endroits autorisés par le Partenariat et figurer sur le plan d'implantation. Il est recommandé de prévoir des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3.5 Zone de dépôt et de livraison

Il est interdit de déposer du matériel sur les trottoirs afin de ne pas entraver la circulation des piétons. Des zones de dépôt spécifique peuvent être prévues à la suite d'une proposition par un plan d'aménagement et une acceptation de la ville d'occuper l'espace.

Il est interdit de charger ou de décharger le contenu de camions avant 7 h le matin les jours de semaine et avant 9 h les samedi et dimanche (Ville de Montréal, Règlement sur le bruit [R.R.V.M., c. B -3]).

3.6 Déneigement

Le promoteur occupant l'espace demandé est chargé du déneigement/déglacage de la place, selon l'emplacement de ses installations, pour toute la durée de son permis d'occupation. **L'utilisation d'une lame en téflon pour le déneigement mécanique/roulant est obligatoire.**

4. INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES

4.1 Internet sans fil

Un réseau sans fil public (MTL Wifi) est à la disposition de tous les usagers (promoteur, clientèle, visiteurs). Ce réseau n'est pas géré par le Partenariat. Cependant, l'ajout de point réseau internet est possible par un fournisseur externe, mais est à la responsabilité du promoteur.

4.2 Fibre optique

Un réseau de fibre optique est disponible pour les promoteurs. Cette toile se raccorde à la régie technique du Partenariat et aux installations de certains de nos partenaires (salle de spectacles) et fournisseurs de services (Bell, Vidéotron). Ce réseau est administré par les employés du Partenariat.

Les promoteurs intéressés à utiliser ces infrastructures peuvent communiquer avec le coordonnateur logistique. Une rencontre technique préparatoire est obligatoire entre les ressources techniques du Partenariat et celles du promoteur pour toute utilisation de la toile de fibre optique et/ou des infrastructures technologiques. Les besoins, les lieux ainsi que les équipements qui se rattachent au réseau du Partenariat doivent au préalable avoir été validés par le Partenariat pour éviter que des points d'arrivée et des équipements ne soient pas disponibles pour le promoteur.

Veuillez noter que l'infrastructure de fibre permanente est facturable. Voir la grille tarifaire en vigueur dans la trousse.

5. CIRCULATION

5.1 Piétonisation

Durant la saison estivale (de mi-juin à mi-septembre), la rue Saint-Denis (entre les rues Sherbrooke et Ste-Catherine), la rue Emery (entre Saint-Denis et Sanguinet) sont fermées à la circulation automobile. Dès lors réservés aux piétons et aux activités/événements qui leurs sont dédiés, ces segments de rue deviennent des places publiques sous la juridiction du Partenariat.

6. PARTENAIRES / COMMERÇANTS

La SDC du Quartier Latin, l'UQAM, le théâtre St-Denis ainsi que les restaurateurs sont des partenaires essentiels au bon déroulement des activités/événements sur la portion piétonnisée de la rue Saint-Denis.

Leurs terrains (et terrasses) respectifs sont privés et doivent faire l'objet d'une autorisation du propriétaire pour tout type d'occupation (activités ou installations) par un promoteur. Veuillez respecter les délimitations de chacun de ces espaces privés.

Ces lieux d'achalandage et leurs occupants ont droit au respect ainsi qu'à la pleine jouissance de leur espace. Par conséquent, les devantures et accès ne doivent pas être obstrués par des installations, électriques ou autres, pendant la tenue d'une activité, quelle qu'elle soit. En période estivale, les propriétaires de commerces peuvent exploiter une terrasse plus importante en termes de superficie.

Pour approbation d'installation par ces partenaires, vous devez vous adresser à :

La SDC du Quartier Latin

Sundeep Patel
Directeur des opérations
La SDC Quartier Latin
Téléphone : 514-692-4030
sundeepatel@quartierlatin.ca

